



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE  
PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE  
UNIVERSELLE

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
-----

DIRECTION DE L'ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline – Travail



## TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Consultant Expert en  
Législation et Réglementation Pharmaceutique

<b>Projet</b>	Généralisation de la Prescription Systématique en Dénomination Commune Internationale (DCI)
<b>Profil recherché</b>	Pharmacien expert – Conseil et outils
<b>Type de contrat</b>	Contrat de consultance individuelle
<b>Durée de la mission</b>	60 jours ouvrables
<b>Lieu d'exécution</b>	Abidjan, avec déplacements sur le terrain (Direction, programmes, INS, CHU, CHR, Hôpitaux généraux, ESPC)



Direction de l'Activité Pharmaceutique

52, Bd de Marseille, BP V 5 Abidjan (Côte D'Ivoire) Tél : (225) 27 21 35 73 13 / 13-24

[secretariat@dap.ci](mailto:secretariat@dap.ci)

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) de Côte d'Ivoire conduit, à travers la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP), un projet de généralisation de la prescription systématique en Dénomination Commune Internationale (DCI).

Recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé et reconnue comme un standard international, la DCI permet d'identifier les médicaments par leur substance active, indépendamment de toute marque commerciale. Elle contribue à la sécurisation du circuit du médicament, à la réduction des erreurs médicamenteuses, à l'optimisation des achats et à la maîtrise des coûts de santé.

En Côte d'Ivoire, malgré son enseignement dans les écoles de formation, la prescription en DCI est encore peu pratiquée. L'absence d'un ancrage législatif et réglementaire solide constitue le principal frein à son adoption systématique. L'élaboration de textes normatifs rendant la prescription en DCI obligatoire est donc une condition sine qua non du succès du projet.

C'est dans ce cadre que la DAP entend recruter un consultant expert en législation et réglementation pharmaceutique pour piloter le volet institutionnel du projet, en lien étroit avec les parties prenantes.

## II. OBJECTIFS DE LA MISSION

---

### 2.1. Objectif général

Renforcer le cadre législatif et réglementaire de la prescription médicale en DCI en Côte d'Ivoire, en vue de la rendre systématique et obligatoire dans l'ensemble des établissements sanitaires.

### 2.2. Objectifs spécifiques

- Participer à une analyse situationnelle exhaustive du cadre institutionnel, juridique et réglementaire existant relatif à la prescription médicale et l'utilisation des DCI et à l'usage rationnel du médicament en Côte d'Ivoire ;
- Identifier les lacunes, incohérences et manquements du cadre législatif actuel en matière de prescription en DCI ;
- Proposer et rédiger les textes législatifs et réglementaires nécessaires (décrets, arrêtés, circulaires) encadrant et rendant obligatoire la prescription en DCI ;
- Assurer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et professionnelles pour la validation des projets de textes ;
- Appuyer le processus de signature et de publication des textes adoptés ;
- Contribuer à l'élaboration du guide normatif pour la prescription en DCI ;
- Proposer une feuille de route pour la promotion et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires.

## III. TÂCHES ET LIVRABLES ATTENDUS

---

### 3.1. Phase 1 – Analyse situationnelle du cadre institutionnel

- Recenser et analyser l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à la prescription médicale, à l'usage du médicament et à la pharmacie hospitalière ;
- Analyser les dispositions existantes concernant la DCI dans le droit ivoirien (Code de la Santé Publique, textes OOAS/CEDEAO, etc.) ;
- Dresser la cartographie des institutions compétentes et des procédures d'adoption des textes réglementaires en Côte d'Ivoire ;
- Identifier les freins réglementaires, les vides juridiques et les opportunités d'ancrage législatif ;

- Conduire des entretiens avec les parties prenantes clés (DSIMIN, DAP, AIRP, DAJ, ordres professionnels, syndicats médicaux, etc.).

**Livrable 1 : Aspect du cadre institutionnel et réglementaire de la prescription en DCI en Côte d'Ivoire intégré au rapport de l'analyse situationnelle**

### 3.2. Phase 2 – Élaboration des textes législatifs et réglementaires

- Rédiger les avant-projets de textes législatifs et réglementaires nécessaires à la généralisation de la prescription en DCI, notamment :
  - Un projet de décret rendant obligatoire la prescription médicale en DCI dans tous les établissements sanitaires publics et privés ;
  - Des arrêtés ministériels d'application (sanctions, exceptions, délais de mise en conformité) ;
  - Des circulaires d'instruction à l'attention des prescripteurs et des gestionnaires des établissements sanitaires ;
  - Des propositions d'amendements éventuels au Code de la Santé Publique ;
- Identifier et proposer des dispositions de coordination avec les textes existants (Code de la santé publique, loi sur la CMU, etc.) ;
- Contribuer au guide normatif pour la prescription en DCI (chapitres relatifs aux obligations légales des prescripteurs, aux sanctions et aux recours).

**Livrable 2 : Un portefeuille de projets de textes réglementaires et législatifs complètement rédigés et argumentés, prêts pour la phase de concertation.**

### 3.3. Phase 3 – Concertation et validation des textes

- Animer et faciliter les ateliers de concertation avec le Groupe de Travail Technique (GTT), les ordres professionnels, la Direction des Affaires Juridiques, l'AIRP et les partenaires techniques ;
- Recueillir et intégrer les observations et amendements des parties prenantes ;
- Soumettre les textes finalisés aux instances de validation compétentes ;
- Appuyer la Direction de l'Activité Pharmaceutique dans les démarches de signature et de publication au Journal Officiel.

**Livrable 3 : Textes réglementaires validés et signés, accompagnés d'un rapport de concertation documentant les discussions et les décisions prises.**

### 3.4. Phase 4 – Appui à la mise en œuvre

- Contribuer à l'élaboration des supports de communication institutionnelle relatifs aux nouveaux textes réglementaires ;
- Appuyer la rédaction des modules de formation relatifs aux aspects légaux de la prescription en DCI ;
- Proposer une feuille de route pour la promotion des textes législatifs et réglementaires ;
- Fournir un avis juridique sur tout problème lié à la mise en œuvre des textes adoptés, pendant la durée du contrat.

**Livrable 4 : Note de synthèse juridique et supports d'animation des ateliers de formation relatifs aux aspects réglementaires.**

N°	Livrable	Description
L1	Rapport d'analyse situationnelle	Analyse du cadre législatif et réglementaire existant
L2	Portefeuille de projets de textes	Décrets, arrêtés, circulaires rédigés

<b>L3</b>	Textes validés et signés + rapport de concertation	Textes adoptés et publiés au JO
<b>L4</b>	Note de synthèse juridique + supports	Appui formation et mise en œuvre

## IV. PROFIL REQUIS DU CONSULTANT

---

### 4.1. Formation et qualifications

- Doctorat ou Master 2 en Droit de la Santé, Droit Pharmaceutique (Législation, réglementation) ou diplôme universitaire équivalent ;
- Toute formation complémentaire en pharmacie, sciences médicales ou santé publique constitue un atout ;
- Connaissance approfondie du cadre législatif et réglementaire ivoirien en matière de santé et de pharmacie ;

Le doctorat en sciences pharmaceutiques ou médical est un atout

### 4.2. Expérience professionnelle

- Au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du droit de la santé ou de la réglementation pharmaceutique ;
- Expérience avérée dans la rédaction de textes législatifs et réglementaires (décrets, arrêtés, circulaires) au niveau national ;
- Expérience dans la conduite de processus de concertation multi-acteurs impliquant des administrations publiques, des institutions professionnelles et des partenaires techniques ;
- Expérience de travail avec des institutions de santé publique (Ministère de la Santé, agences de régulation pharmaceutique, structures hospitalières) ;
- Une expérience avec des organisations sous-régionales (OOAS, CEDEAO) ou des partenaires internationaux (OMS, Banque Mondiale) est souhaitée.

### 4.3. Compétences techniques

- Excellente maîtrise de la légistique (technique de rédaction des textes normatifs) ;
- Connaissance des référentiels internationaux en matière de prescription et d'usage du médicament (recommandations OMS, normes OOAS) ;
- Capacité d'analyse et de synthèse des textes juridiques complexes ;
- Aptitude à animer des ateliers de travail, des séances de concertation et des groupes d'experts.

### 4.4. Qualités personnelles

- Rigueur, sens de l'organisation et capacité à respecter des délais stricts ;
- Sens de la diplomatie et aptitude à travailler dans un environnement multi-institutionnel ;
- Disponibilité et réactivité
- Diligent.

## V. MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA MISSION

---

### 5.1. Supervision et coordination

Le consultant sera placé sous la supervision directe du Directeur de l'Activité Pharmaceutique (DAP). Il travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de Travail Technique (GTT) mis en place dans le cadre du projet, ainsi qu'avec la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJ) du MSHPCMU.

### 5.2. Durée et calendrier

La mission est prévue pour une durée de soixante (60) jours ouvrés, répartis sur les différentes phases du projet selon le calendrier défini par la DAP. La mission se déroulera principalement à Abidjan, avec des déplacements à l'intérieur du pays selon les besoins (ateliers, visites terrain).

## VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

---

L'absence de diplôme en droit de la Santé, Droit Pharmaceutique (Législation, réglementation) ou diplôme universitaire équivalent est éliminatoire.

Tout candidat intéressé est invité à soumettre un dossier complet comprenant les éléments suivants :

### 1. Offre technique

- Une lettre de motivation présentant l'intérêt pour la mission et la compréhension du contexte ;
- Un curriculum vitae détaillé mentionnant les expériences pertinentes (missions similaires, textes rédigés, institutions fréquentées) ;
- Une note méthodologique (5 pages maximum) décrivant l'approche proposée pour réaliser la mission ;
- Les copies des diplômes et certifications pertinents ;
- Au moins deux (2) références professionnelles vérifiables pour des missions similaires ;
- Des exemples de textes réglementaires rédigés ou auxquels le candidat a contribué de manière significative.

### 2. Offre financière

- Une proposition financière détaillée indiquant le coût journalier et le coût total de la prestation.

### DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers doivent être transmis :

- en version physique au **secrétariat de la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP)** ;
- en version électronique par *email* : [\[recrutement@dap.ci\]](mailto:recrutement@dap.ci) | Tél. : (+225) 21 35 73 13 13-24

**Objet : « Candidature – Expert législation/réglementation pharmaceutique »**

**Date limite de dépôt : [15 JUIN 2026]**

## VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

---

La sélection du consultant sera effectuée sur la base de la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS). Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

## VIII. DISPOSITIONS ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

---

- Le consultant est tenu à la confidentialité des informations auxquelles il aura accès dans le cadre de sa mission ;
- Il s'engage à déclarer tout conflit d'intérêt potentiel avant le début de la mission ;

**Direction de l'Activité Pharmaceutique**

52, Bd de Marseille, BP V 5 Abidjan (Côte D'Ivoire) Tél : (225) 27 21 35 73 13 / 13-24

[secretariat@dap.ci](mailto:secretariat@dap.ci)

- Les résultats, livrables et documents produits dans le cadre de cette mission sont la propriété exclusive du MSHPCMU et ne pourront être diffusés sans autorisation préalable ;
- Le consultant s'engage à respecter les normes déontologiques propres à sa profession.